



Signataires : Thomas Bruchez, Caroline Marti, Thomas Wenger, Nicole Valiquier Grecuccio, Dilara Bayrak, Sophie Bobillier, Jean-Charles Rielle, Léna Strasser, Sylvain Thévoz, Leonard Ferati, Jean-Pierre Tombola, Caroline Renold

Date de dépôt : 24 septembre 2025

Proposition de résolution

En finir avec le blocus illégal de Gaza : le DFAE doit protéger les citoyennes et citoyens suisses engagés dans la mission humanitaire « Global Sumud Flotilla »

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les 63 746 Palestiniennes et Palestiniens tués dans la bande de Gaza par Israël depuis les attaques du 7 octobre du Hamas, qui ont tué environ 1200 personnes en Israël¹ ;
- la décision de la Cour internationale de justice du 26 janvier 2024 reconnaissant un risque plausible de génocide contre la population à Gaza et l'indication par la Cour de mesures conservatoires sur cette base² ;
- le blocus de la bande de Gaza imposé par Israël et l'empêchement de toute aide humanitaire d'y pénétrer, situation notamment dénoncée par le chef des affaires humanitaires de l'ONU³ ;

¹ Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), 3 septembre 2025 : <https://www.ochaopt.org/content/reported-impact-snapshot-gaza-strip-3-september-2025>

² <https://news.un.org/fr/story/2024/01/1142642>

³ ONU Info, Blocus humanitaire à Gaza : l'ONU dénonce une politique « délibérément » cruelle, 1^{er} mai 2025 : <https://news.un.org/fr/story/2025/05/1155191>

- la confirmation par le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, un organisme de l'ONU, qu'une famine est en cours à Gaza, avec 500 000 personnes qui se trouvent dans un état « catastrophique »⁴ ;
- le communiqué conjoint de l'UE et de 24 pays, dont la Suisse, dénonçant la famine à Gaza et appelant à agir de manière urgente pour y mettre fin ;
- les tentatives répétées de briser le blocus de Gaza par voie maritime et empêchées par Israël, la dernière en date étant le Madleen qui a été intercepté et arraisonné par les autorités israéliennes en juin 2025⁵ ;
- la Global Sumud Flotilla, une flottille composée d'une quarantaine de navires dont cinq suisses, qui vise à nouveau à briser le blocus imposé par Israël à Gaza⁶ ;
- la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1998 en vertu de laquelle les journalistes, parlementaires, citoyens et équipes humanitaires qui composent la flottille agissent chacune et chacun comme défenseur des droits humains ;
- l'article 71, paragraphe 2 du 1^{er} Protocole additionnel aux Conventions de Genève et la résolution adoptée le 24 mai 2024 par le Conseil de sécurité à l'initiative de la Suisse en vertu desquels les personnes agissent en tant que civils de secours humanitaire et sont, de ce fait, protégées ;
- les attaques subies par les cinq bateaux de la flottille dans la nuit du 23 au 24 septembre, issues de plusieurs drones⁷,

invite le Conseil d'Etat

- à intervenir auprès de la Confédération suisse, et en particulier de son Département fédéral des affaires étrangères, dans le cadre de ses missions et de ses obligations internationales afin de demander la protection de ses citoyennes et citoyens, en particulier celles et ceux engagés dans la mission humanitaire « Global Sumud Flotilla » ;

⁴ <https://www.rts.ch/info/monde/2025/article/1-onu-declare-la-famine-a-gaza-israel-rejette-le-rapport-comme-biaise-28975240.html>

⁵ <https://www.rts.ch/info/monde/2025/article/israel-intercepte-un-navire-humanitaire-en-route-vers-gaza-avec-greta-thunberg-28908994.html>

⁶ Selon les informations de WOFA Suisse

⁷ <https://www.lematin.ch/story/humanitaire-flottille-pour-gaza-ciblee-par-une-nouvelle-attaque-en-mer-103421124>

-
- à demander à la Confédération suisse, et en particulier à son Département fédéral des affaires étrangères, d'intervenir en cas d'interception de la mission humanitaire « Global Sumud Flotilla » par les forces israéliennes et/ou d'emprisonnement ;
 - à demander à la Confédération suisse, et en particulier à son Département fédéral des affaires étrangères, toutes les mesures en sa capacité pour faire cesser le génocide en cours à Gaza, notamment en exigeant la cessation immédiate des opérations militaires contre les civils pris au piège à Gaza et l'accès humanitaire immédiat aux populations civiles.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La bande de Gaza fait l'objet d'un blocus et Israël empêche l'aide humanitaire d'y entrer. En conséquence, une famine est en cours dans la bande de Gaza et 500 000 personnes se trouvent dans un état catastrophique selon le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire.

Malgré les dénonciations de cette famine par de nombreux pays, dont la Suisse, et leur appel urgent à y mettre fin, la situation persiste.

Dans ce contexte, la Global Sumud Flotilla, une flottille humanitaire composée d'une quarantaine de navires, dont cinq suisses, a pris la mer pour tenter de briser ce blocus.

En vertu de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1998, les journalistes, parlementaires, citoyens et équipes humanitaires qui composent la flottille agissent chacune et chacun comme défenseur des droits humains. De plus, selon l'article 71, paragraphe 2 du 1^{er} Protocole additionnel aux Conventions de Genève et la résolution adoptée le 24 mai 2024 par le Conseil de Sécurité à l'initiative de la Suisse, les personnes agissent en tant que civils de secours humanitaire et sont, de ce fait, protégées.

La Confédération doit donc apporter sa protection à ses citoyennes et citoyens à bord de la flottille engagés pour mettre fin à une situation qu'elle a elle-même dénoncée.

Cette protection est d'autant plus urgente que la flottille a fait l'objet d'attaques répétées depuis qu'elle a pris la mer.

Nous vous remercions d'avance de réserver un accueil favorable à cette proposition de résolution.